



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

27 AVR. 2026



ARRETE DU 22 AVRIL 2026
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE, DE LA CIRCULATION
Les Padeloups

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 20.04.2026, par l'entreprise SPIE CityNetworks, 16 allée du Commerce 36250 SAINT MAUR,
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement électrique – sis Les Padeloups pour le compte d'ENEDIS -18250 Henrichemont, à compter du 29.04.2026 jusqu'au 05.06.2026 ;
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SPIE CityNetworks, 16 allée du Commerce 36250 SAINT MAUR, afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement électrique – sis Les Padeloups pour le compte d'ENEDIS -18250 Henrichemont, à compter du 29.04.2026 jusqu'au 05.06.2026 ;

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite, sis Les Padeloups, 18250 HENRICHEMONT, à compter du 29.04.2026 jusqu'au 05.06.2026.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise, sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSOIN



Publié sur le site de la commune le 28-04-2026